

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20130923-DEL085-13-DE
Date de télétransmission : 24/09/2013
Date de réception préfecture : 24/09/2013

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL085-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 23 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 septembre 2013, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, C. PICCA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, J-C. GUERRE-GENTON,
B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Michèle BREUILLÉ (Pouvoir à B. LEBRUN en date du 11/09/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 17/09/13)
M. Habib EL GARES (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 23/09/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 23/09/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS et
Claude SERGENT.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du
service public d'assainissement.**

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport
annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit faire l'objet d'une
communication lors d'une séance du conseil municipal.

Il est précisé que ce rapport est disponible et consultable au secrétariat général de la mairie.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Conclusions : L'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du présent rapport.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 septembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI